

Paris, le mardi 24 octobre 2006

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Cabinet
du ministre

Communiqué de presse

Dominique PERBEN décide de prolonger l'A12 dans les Yvelines et la Francilienne (A104) entre Mériel et Orgeval

Dominique PERBEN, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, a annoncé les décisions qu'il a prises à l'issue des 2 débats publics du printemps concernant :

- le prolongement de l'autoroute A12 dans les Yvelines ;
- le prolongement de la Francilienne (A104) entre Mériel (Val d'Oise) et Orgeval (Yvelines).

Il a demandé que les deux projets soient réalisés avec un haut niveau de qualité environnementale.

Ces 2 débats, qui ont connu une grande participation, ont souligné le fait que le maintien de la situation actuelle sur la RN10 et sur la RN184 n'était plus acceptable et qu'il fallait agir. Le ministre a donc décidé la réalisation de ces deux projets prévus depuis plus de trente ans.

Prolongement de l'autoroute A12 dans les Yvelines

Le tracé dit «médian 2C'» soumis au débat public est retenu compte tenu de la présence d'emprises foncières disponibles, de son moindre impact sur les populations. Il sera réalisé en partie en souterrain.

Les études permettront de préciser les mesures de protection des riverains et des milieux naturels. Le principe d'une requalification de la RN10 en boulevard urbain est également décidé par Dominique PERBEN.

Prolongement de la Francilienne (A104)

Le débat public a montré que seul un tracé passant au Sud-Est de Cergy-Pontoise a une réelle utilité. En conséquence, le tracé vert est retenu. Le projet a été amélioré : il comprendra des parties en souterrain dans les communes d'Eragny, de Conflans-Saint-Honorine, d'Achères et de Carrières-sous-Poissy et une traversée sous-fluviale de la Seine entre Achères et le Sud d'Andrésy. Cette décision permettra donc d'améliorer les conditions de vie des habitants. La mise à péage de cette nouvelle autoroute n'est pas retenue. Enfin, l'actuelle RN184 sera requalifiée.

Des comités de suivi des deux projets, associant des représentants des collectivités territoriales concernés, seront mis en place. Un effort particulier sera réalisé pour assurer la participation du public à toutes les phases de leur élaboration.

L'objectif est que les deux projets soient déclarés d'utilité publique entre 2010 et 2012 pour une mise en service entre 2015 et 2020.

Contacts presse

Corinne MEUTEY

01 40 81 72 36

Laurence LASSERRE

01 40 81 31 59

www.equipement.gouv.fr